



Abandon de poste

Par Lailai45

Bonjour,

Je suis salariée dans un hôtel restaurant en contrat saisonnier et je rencontre des difficultés qui m'amènent à envisager un abandon de poste. J'aimerais comprendre les conséquences juridiques et les étapes à suivre je sais que je n'aurais plus droit au chômage. Mais je compte trouver un autre contrat par la suite, y a-t-il d'autres dangers vis-à-vis de cette décision. Pourriez-vous me conseiller à ce sujet ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,